

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17 Directeur-Gérant: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 14 JANVIER 1887

POLITIQUE COLONIALE

La persistance des troubles au Tonkin et les difficultés qu'en résultent à Madagascar le résident français, ont ramené l'attention publique sur cette politique coloniale que Gambetta a personnifiée, dont M. J. Ferry a poursuivi l'application et dont M. Spuller, dans un récent discours, a célébré les mérites.

Ceux qui ont été les constants adversaires de la politique coloniale de l'école opportuniste renouent-ils, par ce fait, à toute extension du commerce d'exportation, à ce qu'ils nomment eux-mêmes la colonisation pacifique? Evidemment non.

Ces colonies spontanées, qui fournissent du travail à l'industrie française, du pain à ses ouvriers, des débouchés à ses vins, ne demandent ni les subventions, ni les institutions coûteuses que réclament les colonies militaires: mais elles voudraient à leur défense contre les contre-façons, être pourvues de moyens de crédit commercial, et reliées à la mère-patrie par un personnel consulaire plus compétent et plus autorisé que celui qui fonctionne aujourd'hui.

Ces plaintes, formulées déjà par la revue France et Brésil, sont répétées aujourd'hui dans une intéressante brochure que ses auteurs dédient à M. Lockroy.

La France est par-dessus tout le pays de la routine, et son administration consulaire en est restée aux traditions du passé, c'est-à-dire à la protection de la personne et des biens de ses nationaux. Il faut aujourd'hui sortir de la vieille ornière, et faire de ces agents administratifs, que l'on nomme des consuls, de véritables agents commerciaux.

Ces agents ne seront pas, comme plusieurs le croient, chargés seulement de faire connaître les produits français à l'étranger; il faut qu'ils fassent connaître, en France, les goûts, les besoins, les habitudes des pays où ils sont fixés.

Pendant longtemps, le commerce fran-

çais a produit selon le goût français; il était convenu que Paris donnait le ton au reste du monde, et que l'étranger achetait de confiance et sans se permettre une critique. Les Anglais et surtout les Allemands ont été plus habiles. Ils ont destiné à l'exportation une fabrication spéciale, réglée sur les commandes de l'étranger, et c'est ainsi qu'ils ont, dans plusieurs contrées, tué la concurrence française. Ils ont même poussé fort loin cette spécialisation, puisqu'il paraît prouvé qu'ils ne fabriquent de bières salicées et de tabacs malins que pour la vente au dehors.

Sans les suivre sur ce terrain, la France doit évidemment modifier son outillage et ses procédés de fabrication, et ce sont ses agents consulaires qui, par leurs rapports aux ministres compétents, doivent prendre la direction de cette réforme.

Vos Musées flottants feront connaître vos produits dans les deux mondes; bien, mais par hasard ces produits ne conviennent pas aux goûts et aux habitudes de l'étranger qui les vient visiter, quelle commande vous rapportera ce voyage naval?

Au contraire, la création de Musées commerciaux, à Paris et dans les grandes villes, permettra à vos fabricants de diriger leur production dans le sens des besoins du pays où ils veulent pénétrer. C'est alors que les musées flottants rendront de réels services, et faciliteront l'établissement de relations commerciales sérieuses.

Comme au lendemain des désastres militaires de 1870-71, la France a réorganisé son armée, de même, en présence de ses revers économiques, il lui faut aujourd'hui refaire « son armée de la production ».

La conquête militaire est discutée, dans son principe et dans ses résultats; la colonisation pacifique n'est pas, puisqu'elle est spontanée de la part de l'émigrant et n'implique pour l'Etat aucune charge réelle.

Le président du conseil aurait résolu de demander à la Chambre de mettre à son ordre du jour la loi militaire aussitôt après le budget. Par suite de la loi sur le projet, relatif au vote des crédits de douane sur les créances étrangères, il a été décidé de donner, après le budget, la priorité à la loi sur les céréales.

C'est un échec pour le président du conseil qui, s'il n'a pas voulu tenir la promesse faite par M. de Freycinet, afin de complaire aux libres échangistes, aura été remis promptement dans la bonne voie par la majorité.

Heureusement pour lui qu'il n'avait pas jugé à propos de poser, dans la circonstance, la question de confiance.

LEUR PATRIOTISME

Les radicaux intrépidement accusent volontiers leurs adversaires politiques de manquer de patriotisme.

Voici ce qu'écrivait l'un d'eux, il y a bientôt 21 ans, le 16 mars 1866 :

« Une combinaison favorable m'a empêché de faire partie de cette belle armée française où je n'aurais d'ailleurs donné peut-être d'autre exemple que celui de la désertion. »

H. Rochefort, (Lettre au Sénat, 1866).

HYPNOTISME & SUGGESTION

Cela devient une manie. Chaque matin, les journaux nous apportent le récit de nouvelles expériences d'hypnotisme ou de suggestion. Le public lui-même se livre à ces divers essais, et le nombre des magnétiseurs ou chambre va sans cesse croissant.

Il y a quelques vingt ans, les tables tournantes occupaient tous les esprits et détraquaient un certain nombre. Dans le plupart des cas, on ne voyait que des gens assis autour d'un guéridon, les yeux écarquillés et les mains tremblantes, interrogant avec anxiété l'opérateur qui, selon l'éducation de la personne avec laquelle il dialoguait, soumettait les fautes d'orthographe ou des erreurs de date, faisant, par exemple, parler de Napoléon le par Voltaire. Aujourd'hui, les tables tournantes sont délaissées, et l'on est tout à l'hypnotisme et à la suggestion, au somnambulisme.

Si l'on n'y prend garde, les asiles d'aliénés vont, de ce fait, recevoir un bon nombre de nouveaux pensionnaires. On connaît les expériences faites par certains magnétiseurs. Ils endorment des enfants, anéantis leur volonté, les plaquent dans des postures ridicules, leur font avaler de l'huile de foie de morue qu'ils avaient avalé avec délices. L'on, à Rome exerçant son pouvoir sur un jeune homme qui l'accompagnait, lui suggérait l'idée que des lions s'approchaient pour le dévorer.

C'est, dans la salle, un mouvement à l'horreur. Le malheureux sujet était saisi d'une épouvante indicible. La figure était convulsée, les yeux écarquillés, les mains crispées. Il souffrait réellement comme s'il avait été en face d'un animal féroce. Il s'agitait en vain sur le sol, avec un cri qui n'avait rien d'humain et que tout pas capable d'entendre qui l'entendait. L'idée d'un subterfuge, d'une comédie jouée par le sujet, était absolument écartée par l'intensité même de la douleur. L'horrible scène n'était pas jouée, elle était vécue.

D'autres expériences d'un autre genre, mais de même ordre, sont faites journellement. Nous trouvons, dans un journal parisien, le récit d'un fait de suggestion qui inspire plus graves réflexions.

Une jeune fille intelligente, impressionnable et naturellement hystérique, a été le sujet choisi. Pendant qu'elle dormait de son sommeil naturel (qu'on remarque bien ce détail), l'opérateur s'installait dans le somnambulisme, lui suggérant l'idée qu'elle a cru comme par un des personnes habitant sa maison, qu'elle a gardé le silence que par crainte, mais que, désormais, elle doit parler. Ensuite, il change le cours des idées de la jeune fille et la réveille.

Trois jours après, un autre l'opérateur vient rendre visite au sujet qu'il trouve dans son état normal, éveillée et en bonne état. Il se fait passer pour un juge d'instruction... La jeune fille rassemblée avec précision les faits que l'opérateur lui a donnés conscience. Elle sait la gravité de ses révélations: elle est prête à les répéter en cour d'assises, à en attester l'exactitude sous la foi du serment.

Il fallait l'indompté de nouveau pour luilever le souvenir du crime qu'elle croyait avoir vu commettre.

Autres faits: Un magnétiseur suggère à une jeune fille de tirer un coup de pistolet à bout portant sur sa mère. Elle en a fait un tel autorité que l'arme était remise à cette jeune fille, arme qu'elle ignore n'être point chargée, Mlle E... en fait jouer la détente sans s'en apercevoir, aussi éveillée en apparence qu'au moment de l'opération.

« Un jour, M. N... vint à Paris, et, au lieu de venir à la messe, il se fit conduire à l'église, où il se fit passer pour un homme d'affaires. On lui présente une poudre blanche! Voici de l'arsenic, vous irez tout à l'heure chez votre tante, vous prendrez un verre d'eau, vous y ferez dissoudre un peu de poison, vous présenterez le breuvage à votre tante. Oui, monsieur. »

Le soir même, l'opérateur recevait de la tante un billet ainsi conçu: « Mme M... a l'honneur d'informer que l'empoisonnement a parfaitement réussi. Son neveu lui a versé le poison. »

Nous pourrions citer un grand nombre d'exemples semblables, dont des savants ont été témoins. Ceux-ci suffisent.

Ils suffisent à démontrer que la pratique de l'hypnotisme est dangereuse et qu'il est nécessaire d'en arrêter le développement.

Au point de vue purement moral, on est en droit de se demander jusqu'à quel point les conditions magnétiques doivent être permises. L'opérateur qui impose à son sujet des souffrances dans le genre de celles que nous venons de rappeler, dans le but d'en retirer un bénéfice, ne commet-il pas une action blâmable?

LA LOI SUR L'ESPIONNAGE

Une émotion assez grande vient de se produire dans le monde politique, à la suite d'une discussion sur la loi sur l'espionnage, loi qui a été votée à la Chambre, le 14 janvier 1887.

La loi sur l'espionnage, que les Chambres ont votée à la hâte, peut devenir, par le fait de la loi, un véritable acte de guerre, au gré de nos ministres, en temps de guerre et même en temps de paix, une véritable loi de sûreté générale, autorisant les poursuites les plus inévitables, les plus arbitraires et les plus condamnées.

Par son caractère singulier, les étrangers seraient peut-être les seuls à pouvoir éviter certaines dispositions de cette loi, qui frapperait toujours et partout les citoyens français.

En temps de guerre, au terme de cette loi, les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

Les journaux de France seraient peut-être interdits, si ce n'est par la loi elle-même.

UN MALHEUREUX RÉVOLTÉ

On a vu que l'auteur du pillage de l'hôtel de Mme Madeleine Lemaire, condamné à mort par le tribunal, avait mis son forfait sur le compte de ses opinions politiques.

Bien loin de désavouer ces opinions, les journaux socialistes et applaudissent. Voici, par exemple, en termes de *Cri du Peuple* apprécie la condamnation qui a frappé Duval:

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

« Les jurés bourgeois ont fait acte de vengeance et non de justice car eux seuls sont responsables, par leur réjet des circonstances atténuantes, de l'atroce condamnation qui vient de frapper un malheureux révolté. »

ATTACHE D'UN COUVRENT

Le *Giardino* publie ces détails sur cette affaire dont nous avons déjà parlé:

« L'abbaye de Fontfroide est située à 15 kilomètres environ de Narbonne, au fond d'un vallon sauvage, entouré par les sommets élevés des Cévennes. Elle était jadis une des plus puissantes abbayes de l'ordre de Clunais; elle avait été construite au douzième siècle, et son histoire est intimement liée à celle de Narbonne. Remarquable par son cloître et la salle du chapitre, qui existent encore parfaitement conservés, elle fut vendue, à la révolution, comme bien nationale. Elle est aujourd'hui habitée par des religieux bernardins. »

« Aux premiers bruits de l'événement, nous sommes transportés à Fontfroide, et voici les renseignements que nous avons recueillis de la bouche du R. P. Jean, prieur du monastère, sur l'audacieuse agression de la nuit passée. »

« Il était environ huit heures et demie ou neuf heures, à la communique, composée d'environ cinquante personnes, dont le chef, un certain M. F. Jean-Pierre, portier du couvent, entend frapper à sa porte. Sans délai aucune, et pensant que c'est un habitant du monastère qui veut lui parler, il ouvre la porte et se trouve en présence d'une bande d'individus, sept ou huit environ, qui, le pistolet et le poignard à la main, lui intimant l'ordre de le conduire chez le prieur, auquel ils veulent demander du travail, se trouvant sans asile et sans pain. »

« Au même instant, ils avaient, dans la première cour du couvent, un autre moine, le Frère Sixte, qui, chargé de soigner les chevaux, venait de vaquer à ses occupations. Ils se précipitent sur lui et le forcent à se joindre au F. Jean-Pierre et à l'accompagner chez le prieur. »

« On se met en marche. Le F. Sixte, sans perdre la tête, cherche à égaler les malheureux en les dirigeant vers une partie du monastère opposée à celle où habite le R. P. Jean. Mais le chef de la bande, qui paraît connaître les us et coutumes de l'endroit (rien d'étonnant à cela, les religieux de Fontfroide étant connus pour leur esprit de charité et leur dévouement envers les malheureux qui frappent à leur porte), remet lui-même ses guides sur la voie. »

« Qu'arrive à un corridor, le long duquel se trouvent la cellule du R. P. Jean et les dortoirs des moines, les bandits se précipitent dans le corridor, quatre frappent à la cellule du R. P. Jean, qui se lève, quand on lui dit que ce sont des ouvriers qui demandent à lui parler. Ils entrent chez le vénérable prieur, cette fois sans

« Qu'arrive à un corridor, le long duquel se trouvent la cellule du R. P. Jean et les dortoirs des moines, les bandits se précipitent dans le corridor, quatre frappent à la cellule du R. P. Jean, qui se lève, quand on lui dit que ce sont des ouvriers qui demandent à lui parler. Ils entrent chez le vénérable prieur, cette fois sans

« Qu'arrive à un corridor, le long duquel se trouvent la cellule du R. P. Jean et les dortoirs des moines, les bandits se précipitent dans le corridor, quatre frappent à la cellule du R. P. Jean, qui se lève, quand on lui dit que ce sont des ouvriers qui demandent à lui parler. Ils entrent chez le vénérable prieur, cette fois sans

« Qu'arrive à un corridor, le long duquel se trouvent la cellule du R. P. Jean et les dortoirs des moines, les bandits se précipitent dans le corridor, quatre frappent à la cellule du R. P. Jean, qui se lève, quand on lui dit que ce sont des ouvriers qui demandent à lui parler. Ils entrent chez le vénérable prieur, cette fois sans

« Qu'arrive à un corridor, le long duquel se trouvent la cellule du R. P. Jean et les dortoirs des moines, les bandits se précipitent dans le corridor, quatre frappent à la cellule du R. P. Jean, qui se lève, quand on lui dit que ce sont des ouvriers qui demandent à lui parler. Ils entrent chez le vénérable prieur, cette fois sans

« Qu'arrive à un corridor, le long duquel se trouvent la cellule du R. P. Jean et les dortoirs des moines, les bandits se précipitent dans le corridor, quatre frappent à la cellule du R. P. Jean, qui se lève, quand on lui dit que ce sont des ouvriers qui demandent à lui parler. Ils entrent chez le vénérable prieur, cette fois sans

« Qu'arrive à un corridor, le long duquel se trouvent la cellule du R. P. Jean et les dortoirs des moines, les bandits se précipitent dans le corridor, quatre frappent à la cellule du R. P. Jean, qui se lève, quand on lui dit que ce sont des ouvriers qui demandent à lui parler. Ils entrent chez le vénérable prieur, cette fois sans

« Qu'arrive à un corridor, le long duquel se trouvent la cellule du R. P. Jean et les dortoirs des moines, les bandits se précipitent dans le corridor, quatre frappent à la cellule du R. P. Jean, qui se lève, quand on lui dit que ce sont des ouvriers qui demandent à lui parler. Ils entrent chez le vénérable prieur, cette fois sans

« Qu'arrive à un corridor, le long duquel se trouvent la cellule du R. P. Jean et les dortoirs des moines, les bandits se précipitent dans le corridor, quatre frappent à la cellule du R. P. Jean, qui se lève, quand on lui dit que ce sont des ouvriers qui demandent à lui parler. Ils entrent chez le vénérable prieur, cette fois sans

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Cours précédent, Valeurs, Cours d'aujourd'hui, Cours de clôture. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de Crédit, Obligations, and Sociétés diverses.

BOURSE DE LILLE DU 14 JANVIER

Table with columns: Valeurs, Cours précédent, Cours d'aujourd'hui. Includes sections for Obligations, Sociétés de Crédit, and Sociétés diverses.

CHARBONNAGES

Table with columns: Actions, Cours précédents, Cours d'aujourd'hui. Lists various coal companies and their share prices.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

La donation de Chantilly. — Une lettre du duc d'Aumale. Le Sénat annonce que l'Institut de France a reçu du duc d'Aumale, une réponse très gracieuse à la lettre de remerciements que lui avait adressée à l'occasion de la donation de Chantilly.

Accident sur la Cironde

Bordeaux, 14 janvier. — Un triste accident est arrivé dans la soirée sur la rade de Pauillac. Quatre matelots du navire anglais Cedar-Kroff, arrivant de New-York, se rendait à terre dans un petit remorqueur par une gondole, lorsque le vapeur français Jacques-Paul, allant à Nantes, aborda par suite de l'obscurité le canot et le coupa en deux.

DERNIÈRE HEURE

Les affaires bulgares. Londres, 14 janvier. — Le Standard dit que la Russie pousse la Turquie à prononcer l'illégalité de la régence et de la Sobranie. Le Standard croit toujours que la situation est grave.